



## Problème avec la caf

Par **Roseloulou**, le **05/01/2022** à **16:05**

Bonjour

Voilà j avais une suspension de paiements de mes prestations familiales et RSA car j' avais pas renvoyé un dossier chose que j' ai faite mais voilà après avoir traiter se dossier au lieu de me verser mes prestations ils ont tout garder pour une dette que j' avais alors que j' avais un plan d impurement de 74 euros

Sachant que je n' est que sa pour subvenir à mes deux enfants et qu ils on aussi pris l apl de me propriétaire

Par **youris**, le **05/01/2022** à **17:42**

bonjour,

Si je comprends bien vous aviez une dette envers la CAF avec un échéancier et vous n'aviez pas renvoyé un dossier demandé par votre CAF.

en principe, en cas de dette d'un allocataire envers la CAF, celle-ci se rembourse sur les prestations futures.

vous pouvez vous rendre dans leurs bureaux ou saisir le médiateur de votre CAF.

salutations

Par **Marck.ESP**, le **05/01/2022** à **19:06**

Bonjour

J'ajoute que selon la nature de la datte, en cas de fraude avérée par exemple, la Caf est en droit de retenir la totalité de vos prestations, pour le remboursement des sommes que vous avez perçues à tort.